

Accords de Bretton Woods—Loi

● (1030)

Est-ce qu'il ne faut pas poser la même question à l'échelle internationale? Est-ce qu'il ne faut pas poser le même genre de questions pour ce qui est de savoir ce que nous nous proposons de faire sur les marchés mondiaux qui, à beaucoup d'égards, ont beaucoup plus d'impact sur nous? Est-ce qu'il ne faudrait pas nous demander aussi quelle devise va faire tourner le monde? Quel sera le moyen d'échange, si le dollar américain s'effondre comme il l'a fait depuis quelques années? Il s'est déprécié de presque 20 p. 100 par rapport au yen japonais.

Ce que je regrette, j'imagine, c'est que ce ne sont pas là le genre de questions dont à ma connaissance le ministre d'État aux Finances ou le gouvernement ont traité en nous présentant ce projet de loi.

Je rends hommage au président du comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, qui est présent à la Chambre. Son comité se penchera sur la question cet automne. Je lui rends hommage pour les initiatives qu'il a prises dans ce domaine. Cependant, la Chambre examine en ce moment un projet de loi qui porte sur cette question. Il est étudié aujourd'hui à l'étape de la troisième lecture. Je croyais que nous aurions l'occasion de soulever ces questions mais tel n'a pas été le cas et je sais bien pourquoi. Je sais à quel point le gouvernement a été obsédé par la perspective des échanges économiques nord-américains. Les rapports avec les États-Unis ont plongé dans l'ombre toutes les autres questions. Ils nous ont rendus aveugles aux perspectives plus vastes auxquelles correspondent ces responsabilités internationales.

J'espère qu'à mesure que nous approchons du dénouement de ce cheminement et que les députés conservateurs se rendent compte à quel point il a été tortueux et dans quelle mesure ils ont suscité de faux espoirs nous pourrions revenir à la réalité et à ce qui constitue selon moi la vraie mission du Canada. Elle consiste à agir comme chef de file sur le plan de l'économie internationale en matière d'initiatives multilatérales où nous pouvons faire oeuvre utile en tentant de repenser les règles du jeu et de reformuler les accords de Bretton Woods dans les domaines du commerce et de la finance. Nous pouvons tenter de mobiliser d'autres pays à s'engager dans le sens des réformes que nous souhaitons. J'estime qu'il s'agit d'un rôle honorable, constructif et important que peut jouer le Canada. J'espère que nous l'assumerons dans un proche avenir.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat de troisième lecture sur le projet de loi C-68 qui apporte des modifications à la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes pour permettre au Canada de devenir membre de l'Agence multilatérale de garantie des investissements ou AMGI.

L'AMGI pourra assurer contre les risques non commerciaux les investisseurs étrangers qui s'engagent dans des pays du tiers monde. Dans son rapport annuel de 1986, la Banque mondiale déclare que quatre catégories de risques non commerciaux seront couverts. Ce sont: le risque de transfert associés aux restrictions imposées par le gouvernement d'accueil sur la conversion et le transfert; le risque de pertes découlant du fait que le gouvernement d'accueil ait pris une mesure législative

ou administrative ou omis de prendre une telle mesure lorsque cela a pour conséquence de priver l'investisseur de ses droits sur son capital ou son investissement ou d'une part substantielle des avantages découlant de son investissement; le risque de rupture de contrat par le gouvernement d'accueil dans les cas où l'investisseur ne dispose pas de voie de recours devant une instance compétente, ou une décision n'est pas rendue par une telle instance dans un délai raisonnable, ou une telle décision ne peut pas être exécutée; et enfin, le risque de conflits armés et de troubles civils.

En gros, la création de l'AMGI est conforme aux recommandations de la Commission Brandt qui a étudié les relations Nord-Sud. Un tel régime d'assurance représente de grands avantages et il favorisera, nous l'espérons, l'accroissement des investissements dans les pays du tiers monde. Ces investissements sont d'une importance capitale. Ces investissements présentent des avantages tant pour les pays développés que pour les pays en développement. La création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements profitera certes aux entrepreneurs canadiens.

L'Agence est d'autant plus avantageuse que les prêts aux pays du tiers monde ont donné lieu à de graves difficultés ces dernières années. Ces prêts ont paralysé l'économie de ces pays. La crise est telle qu'on s'accorde à douter que des pays comme le Mexique, le Brésil et le Pérou soient jamais à même de rembourser les intérêts astronomiques auxquels ils sont confrontés. Les pays d'Afrique, aux prises avec la sécheresse et la famine, croulent aussi sous le poids de leur dette nationale. Par ailleurs, le mécanisme de l'endettement menace l'équilibre financier des pays développés, car l'absence de remboursement risque, le cas échéant, de grever sérieusement les systèmes bancaires d'Europe et d'Amérique du Nord.

Par conséquent, il y a de grands avantages à tirer d'un système qui, au lieu de fournir des prêts aux pays du tiers monde, suscite leur participation financière. Ainsi, les pays en développement ne seront tenus de déboursier que lorsqu'une initiative devient rentable, contrairement au remboursement d'un prêt où la rentabilité n'entre pas en jeu. Du point de vue des pays développés, les financiers continueront à investir, nous l'espérons, mais en prenant conscience de la nécessité de réaliser des bénéfices. Ils ne pourront donc plus investir à la légère. Ils devront évaluer les risques de façon plus réaliste qu'on ne l'a fait vers la fin des années 70, époque où l'on prêtait les yeux fermés.

Les placements en actions peuvent aussi causer d'importants problèmes à long terme aux pays qui en bénéficient immédiatement. Ils peuvent perdre le contrôle de leurs secteurs économiques clés, ce que le gouvernement conservateur actuel ne semble pas comprendre ni craindre en ce qui concerne l'économie canadienne. Toutefois, c'est là quelque chose qui inquiète plusieurs pays du tiers monde. Ceux-ci se trouvent devant un dilemme. D'un côté, ils savent qu'ils ont besoin de l'influx de capitaux alors que de l'autre, ils craignent fort que les placements en actions ne leur fassent perdre pour de bon tout contrôle sur leurs propres économies.